

Rythmes scolaires :

toutes les clés pour
comprendre la réforme

p.3 et 4



Développement
durable p.5



Vie associative
p.6



Clic clac p.7



Vie municipale
p.8 et 9





Comme vous avez pu le constater dans les médias, la réforme sur les rythmes scolaires fait débat.

Alors que la majorité des communes du Finistère a décidé de reporter son application en 2014, Hanvec sera au rendez-vous de la réforme dès la rentrée 2013 !

Persuadée que ces nouveaux rythmes scolaires seront bénéfiques pour les enfants et qu'ils leur permettront d'apprendre dans de meilleures conditions, l'équipe municipale s'est mise au travail dès le mois de janvier.

De plus, d'un point de vue plus « pratique », cela nous permettra d'obtenir une subvention de l'État dont la commune ne pourra pas bénéficier en 2014. Ce qui n'est pas négligeable en ces temps de crise.

L'application de la réforme impliquant de nombreuses réorganisations, j'ai souhaité associer à la démarche tous les acteurs de l'éducation locale : les enseignants, les représentants des parents d'élèves, le personnel communal et les associations hanvécoises. Nous travaillons ensemble pour mettre au point une organisation cohérente qui permette à tous de vivre ce changement sereinement, dans l'intérêt des enfants.

Vous découvrirez donc dans ce numéro du Keleier des informations générales sur cette réforme ainsi que sur le travail accompli à ce jour.



Rythmes scolaires :
toutes les clés pour
comprendre la réforme
p.3 et 4



■ L'édito	2
■ Dossier.....	3 et 4
■ Vie culturelle.....	5
■ Développement durable.....	5
■ Vie associative.....	6
■ Clic clac.....	7
■ Vie Intercommunale	8
■ Vie municipale.....	8 et 9
■ Infos pratiques	10
■ Urbanisme et jeux.....	11
■ Agenda	12
■ Fridu et Gwen.....	12

Le Keleier est édité par la commune de Hanvec /
Place du Marché / 29 460 HANVEC.
TÉL : 02 98 21 93 43.

Diffusion : les exemplaires sont disponibles dans
les commerces et les espaces municipaux de la
ville.

Directeur de la publication : Marie-Claude Morvan.

Rédaction, mise en page, maquette : Pascaline
Cornille : keleier@mairie-hanvec.fr et la commis-
sion Keleier.

Impression : SOFAG

Crédits photos : Service communication, commune
de Hanvec, getty images®, Emeline Bruyas.

Tirage: 1 100 exemplaires.

DÉRATISATION - DÉSOURISATION

**La campagne de dératisation / désourisation
débutera en mai
(semaine 22, à compter du 28/05).
Merci de vous inscrire en mairie
dès que possible.**

> Dossier

Tout savoir sur la réforme des rythmes scolaires



Objectif : favoriser la réussite scolaire de tous

Les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. Or, cette extrême concentration du temps d'enseignement, unique à la France, est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Elle permettra une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires et s'accompagnera d'une prise en charge des élèves jusqu'à 16h30 au moins.

Les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Un décret, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales seront possibles.

Les grandes lignes de la réforme :

Les 24 heures d'enseignement hebdomadaires devront être étalées sur 9 demi-journées (contre 8 demi-journées actuellement).

La journée de classe sera de 5h30 maximum et la demi-journée de 3h30 maximum.

La pause méridienne sera de 1h30 minimum.

A titre d'exemple, l'ajout de 3 heures de classe le mercredi matin permettra d'alléger les autres journées de 45 minutes.

Des activités pédagogiques complémentaires (APC) aux heures d'enseignement seront organisées sur le temps ainsi libéré.

Cette loi n'a pas pour but d'imposer un modèle unique et rigide qui soit le même partout et pour tous. Elle fixe simplement un cadre national à l'intérieur duquel différentes déclinaisons locales sont possibles, la priorité étant l'intérêt et le bien-être des élèves.



Le financement

Le gouvernement a décidé la mise en place d'un fond exceptionnel visant à aider les communes à redéployer les activités périscolaires existantes - notamment celles du mercredi matin - et à en proposer de nouvelles.

Toutes les communes ayant décidé de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 se verront allouer une dotation forfaitaire de 50 euros par élève. Les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR), comme Hanvec, recevront également 40€ supplémentaire par élève, soit 90€ au total pour l'année 2013-2014. L'année suivante la DSR sera maintenue à hauteur de 45€ par élève.

> Dossier

Réflexions sur la mise en place des rythmes scolaires à Hanvec



Le gouvernement a affiché dès l'été sa volonté de modifier les rythmes scolaires. Cela entraîne de nombreuses modifications pour les communes et représente un coût supplémentaire. Néanmoins, à Hanvec les élus ont tenu à s'atteler très tôt à cette tâche et ont participé à de nombreuses réunions. **C'est une réforme qui s'attache au bien-être des enfants, qui doit améliorer leurs performances scolaires.**

Au mois de janvier le maire a participé à une rencontre avec Mme l'Inspectrice d'Académie du Finistère qui a détaillé aux élus les points forts de la réforme.

Par la suite, le maire a invité les deux directrices d'école de la commune pour connaître leurs sentiments sur cette réforme.

Le 11 février, le conseil d'école de l'école publique Per Jakez Hélias s'est réuni avec comme seul point à l'ordre du jour : la réforme des rythmes scolaires. **Ce conseil a acté l'application de la réforme pour la rentrée de septembre 2013 avec école le mercredi matin. Les élèves continueront à recevoir 24 heures d'enseignement par semaine réparties sur neuf demi-journées.** À la suite de ce conseil, un questionnaire a été adressé aux parents d'élèves de l'école publique pour connaître leurs souhaits ou besoins. A partir de là, la concertation a permis de faire émerger des planings pour mettre en place des emplois du temps. La directrice générale des services (DGS) a participé à une formation pour s'imprégner de cette réforme.

Un comité de pilotage a été mis sur pied. Il comprend le maire, l'adjoint aux affaires scolaires, la directrice générale des services, la directrice de l'ALSH, les deux directrices d'école, une ATSEM, une représentante des parents élus au conseil d'école. Il s'est réuni en mairie le lundi 8 avril. Le maire a expliqué aux participants que Hanvec est la seule commune du canton à mettre la réforme en place à la prochaine rentrée. Cela tient beaucoup aux spécificités de la commune (*situation géographique de notre territoire*) où nous avons des structures adaptées (ALSH) pour encadrer les enfants avec du personnel compétent, en nombre suffisant et qualifié. Ce comité nous a permis de faire apparaître les points suivants :

1) **Chaque journée complète de classe commencera à 8h45 et l'enfant sera pris en charge jusqu'à 16h30. La demi-journée du mercredi commencera à 8h45 et se terminera à 12h15.** Cet horaire a été arrêté ainsi pour permettre aux parents qui travaillent de disposer d'un temps suffisant pour retrouver leurs enfants. **Ce jour-là, seuls les élèves qui fréquenteront l'ALSH le mercredi après midi pourront déjeuner à la cantine.**

Par conséquent, l'ALSH sera fermée le mercredi matin.

2) Les élèves de l'école publique seront répartis en 2 groupes : (« cycle 1 début du cycle 2 ou groupe des petits », « fin du cycle 2 cycle 3 ou groupe des grands »).

3) Des temps d'activités périscolaires (TAP) seront mis en place et proposés aux enfants un jour sur deux en fin de journée pour une durée de 1h45. Ces TAP qui seront gratuits seront encadrés par du personnel communal compétent qui pourra se faire aider par des intervenants extérieurs. Ces TAP s'inscriront dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT)

Sur le territoire de la Communauté de communes de Landerneau Daoulas, seules trois communes (Hanvec, La Roche-Maurice et Le Tréhou) mettront la réforme en place en 2013.

Cette particularité a conduit **l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Landerneau** à rencontrer le maire, l'adjoint aux affaires scolaires, la directrice de l'école publique, la di-



rectrice générale des services le 15 avril. **Le projet d'aménagement des rythmes scolaires lui a été présenté. Il lui semble cohérent.**

Ensuite le projet a été présenté au personnel communal qui intervient auprès des enfants (ALSH, cantine, école) puis aux associations œuvrant avec les enfants sur la commune.

Ce projet doit maintenant être validé par la direction administrative de l'éducation nationale (DASEN).

Ndlr : à ce jour, l'école privée Sainte Jeanne d'Arc ne fait pas partie des écoles qui appliqueront la réforme dès la rentrée 2013.



> Vie culturelle

Les tout-petits lecteurs

Rencontre autour de la lecture pour les enfants de 0 à 3 ans.

La bibliothèque ouvrira désormais ses portes deux fois par mois aux très jeunes lecteurs de 0 à 3 ans le jeudi matin.

Les enfants accompagnés de leurs parents ou de leur assistant maternel pourront feuilleter des livres adaptés à leur âge ou simplement passer un moment à la bibliothèque.

Les jeudis 16 et 30 mai, 13 et 27 juin - de 9h30 à 11h.

Renseignements : Pascaline Cornille au 02 98 21 93 43.



> Développement durable

Lutte contre les espèces invasives



La Renouée du Japon se développe aux dépens de la flore locale.

Les espèces invasives sont des plantes qui ont comme caractéristique de se développer aux dépens de la flore locale. Une espèce est particulièrement difficile à contenir sur notre territoire, c'est la Renouée du Japon. On la retrouve abondamment sur les bords des routes. Un simple bout de tige déposé sur le sol suffit pour que la plante se développe et forme rapidement un bosquet conséquent que l'on ne sait plus maîtriser. Le Syndicat de Bassin de l'Elorn teste différents procédés sur 3 communes (Irvillac, Plouédern et La Roche-Maurice) : pose d'une bâche, coupes ou arrachages répétés, brûlage thermique. Ces interventions ont vocation à se poursuivre sur plusieurs années.

En parallèle, le Syndicat de Bassin de l'Elorn proposera prochainement une formation à destination des services techniques des différentes communes du territoire afin d'aider les agents communaux à mieux maîtriser le développement de ces plantes invasives (aide à la reconnaissance, techniques de gestion à mettre en œuvre).

Si vous avez des questions n'hésitez pas à joindre le Syndicat de Bassin de l'Elorn Annaïg Postec - 02 98 25 93 51 ou par mail : natura2000.syndicatelorn@wanadoo.fr

Les chroniques de Claudie Cariou

Des poules dans mon jardin

La qualité de nos aliments, leurs origines et modes de culture nous intéressent de plus en plus.

Le potager, en plus d'apporter la satisfaction de récolter une production « maison », nous rassure sur la qualité des produits consommés. En compostant les déchets verts, on fabrique un très bon engrais naturel mais ce recyclage pourrait intégrer bien d'autres étapes intermédiaires. Toutes aussi intéressantes pour la santé de notre jardin elles nous apporteraient bien d'autres avantages.

Combinons à la fois, plaisir, écologie et économies en invitant deux poules dans notre jardin !

Adopter des poules présente de nombreux avantages :

- La poule, qui fait intégralement partie de la lutte contre les nuisibles (limaces, vers, escargots...), réduira la prolifération des insectes en brisant la chaîne de leur développement (œufs, larves, chenilles...). Vous éviterez alors l'utilisation de produits phytosanitaires toxiques coûteux et bénéficierez d'un « insecticide » puissant, gratuit et écologique.
- Sa présence dans votre jardin réactivera la flore microbienne qui retrouvera un équilibre naturel.
- Deux poules chez soi et le poids de la poubelle de déchets recyclables est pratiquement réduit à zéro puisqu'elles en font leur repas.
- Et en plus, elles fourniront de bons œufs !

Oui mais vous allez me dire : « - Elles sèment des fientes dans le jardin ». Certes, mais celles-ci fondent à la première averse et font un excellent engrais (encore un avantage).

« - Et quand on part en vacances ? » Les poules peuvent rester seules avec une bonne quantité de céréales et d'eau propre, mais évidemment pas pour des périodes longues. Demandez à votre famille ou des amis de garder vos petites protégées ou de passer les surveiller en contre partie d'œufs frais. Les poules demandent peu d'entretien et la fabrication du poulailler n'est pas compliquée.

Ainsi, après avoir vérifié qu'aucune contrainte ne vous empêche d'avoir des poules (cahier des charges du lotissement, arrêté municipal, voisins...), adoptez-en deux et profitez de tous leurs avantages !

Une fiche pratique sur l'adoption de poules par des particuliers est disponible en mairie.



> Vie associative

33^e Tour de Bretagne Véhicules Anciens

L'association Bretonne Véhicules Anciens organise le 33^e Tour de Bretagne Véhicules Anciens les 18, 19 et 20 mai 2013.

Un cortège de 450 autos, 130 véhicules utilitaires (camions, tracteurs, caravane publicitaire ancienne), 150 motos, cyclecars et voitures ainsi que 1500 personnes costumées traversera le bourg de Hanvec le 19 mai vers 10h-10h30 et s'échelonnent sur environ 1h30.



Audition piano

Samedi 1^{er} juin, à 14h15, dans la salle informatique (au-dessus de la garderie) aura lieu l'audition des élèves de l'activité « piano » de l'association Dimerc'her sous la direction de leur professeur Mme Jannick Le Guern. Renseignements au 06 89 18 46 83.

Une nouvelle association à Hanvec : Bretagne 39-45

L'association BRETAGNE 39-45 a pour vocation la sauvegarde du patrimoine historique dans le cadre du travail de mémoire lié aux souvenirs des deux conflits mondiaux et en particulier de la Seconde Guerre mondiale.

Elle assure la restauration et la conservation de véhicules anciens d'origine militaire, d'uniformes militaires, et des matériels des belligérants de l'Histoire du 20^e siècle. L'association organise et participe à des reconstitutions historiques, des bourses d'échange, des expositions de matériels d'époque, des convois de véhicules et des rencontres à but pédagogique.

Pour contacter l'association : Site internet : <http://www.bretagne39-45.fr/>

Adresse email : asso@bretagne39-45.fr - Président : M Pierre-Louis Bachelot, tél : 06 82 45 18 20.



Gala de danse moderne et africaine de Dimerc'her

Le gala de danse des activités « danse moderne » et « danse africaine » de l'association Dimerc'her aura lieu en juin. Une soixantaine de danseurs et danseuses se produiront sur scène sous la direction de leurs professeurs Sandrine Guillerm et Sweety.

Entrée 3 € Contact : tél. 06 89 18 46 83.

Samedi 8 juin, à 15h, salle Kerlévénez à Irvillac.

« Bienvenue dans mon jardin » avec Hanvec 21

La manifestation organisée par Hanvec 21 avec le soutien de l'Association des Jardiniers de France aura lieu le dimanche 16 juin 2013.

A cette occasion, les jardins suivants pourront être visités sur la commune d'Hanvec :

- Jardin potager en planches surélevées d'Hélène et David Bickerton, Valanec.

- Jardin au naturel d'Eliane et François Tromeur, Pennarhoat ar Gars.

Mr et Mme Tromeur organisent également en parallèle de la visite de leur jardin une collecte en faveur de la Ligue contre le cancer.

Les horaires seront précisés sur le site de l'association www.hanvec21.fr



Saut à l'élastique

L'association Local Jeunes organise en partenariat avec Elastique Fly et l'AMCO, la 3^e édition du saut à l'élastique à partir d'une grue de 60m de haut. En parallèle, l'AMCO proposera une démonstration de course toute la journée à l'occasion du 30^e anniversaire de l'association Auto Model Club de l'Ouest. Buvette et restauration sur place.

Le nombre de places est limité (45€, le saut). L'accès au site est libre et gratuit. Renseignements et inscriptions au 06 88 91 98 09 ou sauthanvec@gmail.com.

Samedi 29 juin, de 10h à 18h, circuit de Bel Air à Hanvec.

> Clic Clac



*Carnaval du centre de loisirs
8 mars 2013*

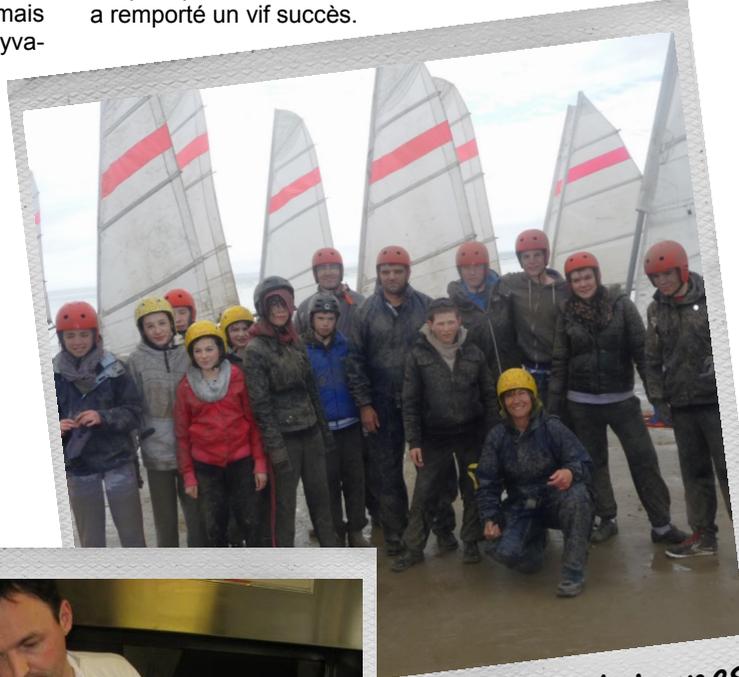
Les enfants du centre de loisirs ont défilé à l'occasion de la mi-carême dans les rues de Hanvec, sous la pluie mais dans la bonne humeur. Ils ont ensuite rejoint la salle polyvalente où une fête était organisée.

Rencontre avec Géraldine Hary à la bibliothèque - 19, 20 et 23 mars 2013

Les enfants des deux écoles de Hanvec et du centre de loisirs ont rencontré à la bibliothèque l'illustratrice et auteure jeunesse Géraldine Hary. Elle leur a raconté son métier avec beaucoup de passion. La séance de dédicace du samedi matin a remporté un vif succès.



*Bourse aux vêtements de Dimerc'her
16 mars 2013*



*Sortie Local Jeunes
14 avril 2013*

Les grandes sections de l'école publique ont écrit une lettre à Christophe Guidal pour lui demander s'il pouvait leur faire visiter la boulangerie. Christophe les a donc invités à venir faire leur premier pain. Les ingrédients ont été versés dans le pétrin. La machine a mélangé et la pâte a pris forme. Ensuite, les enfants ont appris à faire une baguette. Le pain a été déposé dans le frigo. Pendant la nuit, le pain a « poussé », et les enfants ont pu aller le récupérer le lendemain, après cuisson, avec leurs parents. Beaucoup veulent devenir boulanger. Merci Christophe !



*Visite de la boulangerie de Hanvec
18 avril 2013*

Après une sortie au Laser Game en mars, les jeunes du « Local jeunes » ont participé à une journée « Char à voile » sympathique et conviviale. Parents et enfants ont beaucoup apprécié cette virée sportive mais ensablée. La journée s'est terminée par une partie de foot improvisée sur la plage.

> Vie intercommunale

Taxe de séjour et taxe additionnelle

Par sa délibération du 13/10/2004, la Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas a instauré la taxe de séjour à compter du 01/01/2005, au régime du réel. Cet impôt est prélevé par les logeurs, pour le compte de la CCPLD auprès des touristes passant une nuit au moins sur le territoire.

Par délibération du 25 octobre 2010, le Conseil général du Finistère a décidé la mise en place de la taxe additionnelle à compter du 1^{er} janvier 2011. Cette taxe additionnelle est établie et recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe à laquelle elle s'ajoute.

Période de perception : 1^{er} avril au 31 octobre.

Ces contributions du touriste sont intégralement consacrées au développement touristique.

Les obligations des logeurs :

Le logeur a pour obligation d'afficher les tarifs et de les faire figurer sur la facture remise au client, distinctement de ses propres prestations (article R2333-46 du CGCT)

Le logeur a pour obligation de percevoir la taxe de séjour et la taxe additionnelle (article R2333-37 du CGCT).

Le logeur a obligation de tenir un état, désigné par le terme « registre des logeurs » précisant obligatoirement : le nombre de personnes, le nombre de nuits du séjour, le montant de la taxe perçue, les motifs d'exonération ou de réduction.

La saisie d'éléments relatifs à l'état civil n'est pas obligatoire (article R2333-50 du CGCT).

Pour tout renseignement, contacter la Communauté de communes (service tourisme) : 02 98 21 37 67.



> Vie municipale

Aménagement de la place de la chapelle à Lanvoy

Les jeux pour enfants situés sur la place de la chapelle à Lanvoy ont été retirés pour des raisons de sécurité.

Vétustes, leur usage était devenu dangereux pour les enfants.

De nouveaux équipements seront installés après les travaux qui débuteront à la rentrée 2013.



Un grand merci à M. Caumes

Toute l'équipe municipale tient à remercier M. Caumes pour le remarquable travail qu'il a accompli. Grâce à lui, l'horloge de la mairie a retrouvé un coffre digne de ce nom. Merci pour ces nombreuses heures passées bénévolement à confectionner ce magnifique objet que nous sommes désormais fiers d'exhiber à l'accueil de la mairie.

> Vie municipale

Traçabilité individuelle des ovins et des caprins

Afin de maîtriser les risques sanitaires (fièvre aphteuse, tremblante...), une importante réforme de l'identification et de la traçabilité des ovins et des caprins, initiée en 2005, a été mise en œuvre à l'échelle européenne afin de préserver la santé des animaux et des consommateurs.



Même un particulier qui ne posséderait que deux chèvres dans son jardin (ce qu'on appelle l'élevage d'agrément) est tenu de remplir certaines obligations.

Avant d'accueillir les animaux chez soi, il est obligatoire de se déclarer auprès de l'Établissement Départemental de l'Élevage (EDE) et de faire une demande d'obtention de numéro de cheptel. Pour cela, il est préférable de contacter la chambre d'agriculture la plus proche de son domicile qui pourra orienter l'éleveur dans ses démarches. Chaque animal devra ensuite être bouclé. Ces boucles contiendront des informations propres à chaque animal et notamment le numéro de cheptel.

Un registre devra ensuite être tenu à jour. Il consignera tous les renseignements concernant les animaux : numéro d'identification, sexe, date de naissance, date d'achat, certificats vétérinaires...

Les naissances devront obligatoirement y figurer : date, numéro de la mère... Le registre doit être conservé précieusement. En cas de contrôle de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV), il sera obligatoirement demandé.

Tout animal qui naîtra dans l'élevage devra être déclaré dans les 7 jours. Les boucles devront être posées dans les 6 premiers mois de la vie de l'animal. Des prises de sang et des dépistages (fièvre aphteuse, brucellose...) devront être effectués tous les ans. Chaque déplacement devra être déclaré à l'EDE.

Pour finir, il faut savoir qu'on ne peut ni acheter, ni vendre un animal non identifié.



Commencement des travaux de réhabilitation d'anciens bâtiments communaux

Les travaux, place Armand Herry, ont débuté le 2 avril 2013 par la démolition d'anciens locaux. Les intérieurs ont été entièrement vidés pour ne laisser que des murs à détruire.



Départ de Pascaline Cornille

Après deux années passées à la mairie de Hanvec, Pascaline Cornille a décidé de quitter son poste de chargée de communication et de responsable de la bibliothèque afin de suivre son conjoint muté outre-mer.

Sarah Anthoine qui l'avait déjà remplacée durant quelques mois en 2012 prendra sa place à partir du 2 mai 2013.

L'équipe municipale souhaite une bonne continuation à Pascaline dans cette nouvelle vie au soleil et la bienvenue à Sarah en espérant qu'elle s'épanouisse dans ses nouvelles fonctions à Hanvec.

> Pratique

NUMÉROS UTILES

Urgences médicales	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Pharmacie de garde	3237
Cabinet infirmier	06 73 39 70 18
Cabinet médical	02 98 21 93 69

SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) 02 98 25 84 23

ADMR du Cranou 02 98 73 07 77

Gardes chirurgiens-dentistes
02 98 90 55 77 (urgences,
dimanches et jours fériés 9h-12h)

Horaires

Mairie

Du lundi au vendredi

8h30 - 12h
13h30 - 17h
Samedi
8h30 - 12h

Bibliothèque

Lundi

16h30 - 17h30

Mercredi

15h - 18h

Vendredi

16h30 - 19h

Samedi

10h - 12h

Pour le prochain Keleier,
les annonces
et
les articles sont
à déposer
avant le **22 juin**.

Aucune annonce
ou article ne sera pris
en compte après cette date.

Merci de votre
compréhension !
Courriel : keleier@mairie-hanvec.fr
ou tel : 02 98 21 93 43.

> Permanence des élus

Marie-Claude Morvan, maire, finances : les lundi, mercredi et vendredi de 14h30 à 16h30.

Jacqueline BIZIEN, 1^{ère} adjointe, affaires sociales, aides ménagères, emploi, action économique, affaires électorales, cimetière : le mercredi de 9h à 11h sur rendez-vous.

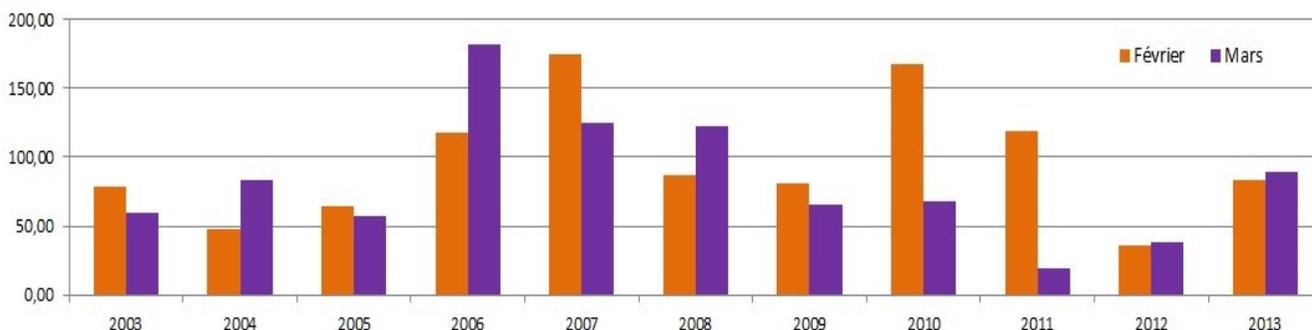
Raymond LE GUEN, 2^{ème} adjoint, bâtiments communaux : le lundi de 15h à 17h sur rendez-vous.

Yves CYRILLE, 3^{ème} adjoint, voirie : le samedi de 9h à 11h sur rendez-vous.

Yves LAGADEC, 4^{ème} adjoint, affaires scolaires, jeunesse, vie associative, personnel, fonctionnement des services communaux : le jeudi de 9h à 11h.

Jean-Marie KLEIN, 5^{ème} adjoint, assainissement : le mercredi de 9h15 à 11h.

> Pluviométrie sur 10 ans



> Annonces

Emploi

L'association Dimercher recherche un professeur H/F pour des cours d'éveil corporel, gym enfants, gym rollers destinés aux enfants à partir de 3-4 ans jusqu'à 11 ans.

Suite au départ en retraite du professeur actuel, il est nécessaire de le remplacer car il y a de la demande sur la commune et aux alentours.

Pour postuler, envoyez un CV de votre expérience à :

dimercher@gmail.com

Poste à pouvoir pour la rentrée de septembre/octobre 2013.

Renseignements : 06 89 18 46 83

Assistante maternelle agréée

dispose d'une place à temps plein à partir de septembre 2013.

Pour tout renseignement contacter Mme Petit au 02 98 21 99 95.

Hanvec 21 recherche une « maison témoin »

En octobre, l'association organise une journée autour de la « rénovation énergétique de l'habitat » (isolation, chauffage).

Ener'gence, l'agence de maîtrise de l'énergie et du climat du Pays de Brest, sera associée à cette manifestation et apportera son expertise technique et ses conseils en deux temps : le matin, lors de la visite collective d'une maison « témoin » (ayant un besoin de rénovation) et l'après midi, lors d'une conférence dans la salle polyvalente (bilan de la visite du matin avec proposition de solutions, présentation des outils de diagnostic d'un logement existant et étude de plusieurs cas typiques).

Les Hanvécois, ayant un projet de rénovation énergétique (isolation, chauffage, ...) et qui sont d'accord pour faire visiter leur maison lors de cette journée, peuvent se faire connaître dès à présent par mail à hanvec21@yahoo.fr.

Pour plus d'informations : www.energence.net & www.hanvec21.fr

> Urbanisme

Déclarations préalables accordées

Commune de HANVEC, remplacement toilette publique place de la chapelle de Lanvoy.
 BURLOT Frédéric, véranda, 1 bis chemin de Quistillic.
 MEYERS Patrick, extension habitation, Lesvénez.
 LE GALL-LE DON Loredan, fermeture hangar, 5, place Armand Herry.
 BACHA Julien, remplacement en bois par des portes-fenêtres en PVC, Ty Croas.
 PERU-RENARD Sylvie, création fenêtre, Bodévintin.

Permis de construire accordés

Commune de HANVEC, création d'une salle multifonction, place Armand Herry.
 MADEC Kristell, création de garages, de boxes à chevaux et d'un auvent, Kernellac'h.
 LE GOFF Denis et Frédérique, réhabilitation grange en habitation.
 M. COLIN - Mme LENGRAND, habitation, 4, rue Eugène Boudin.

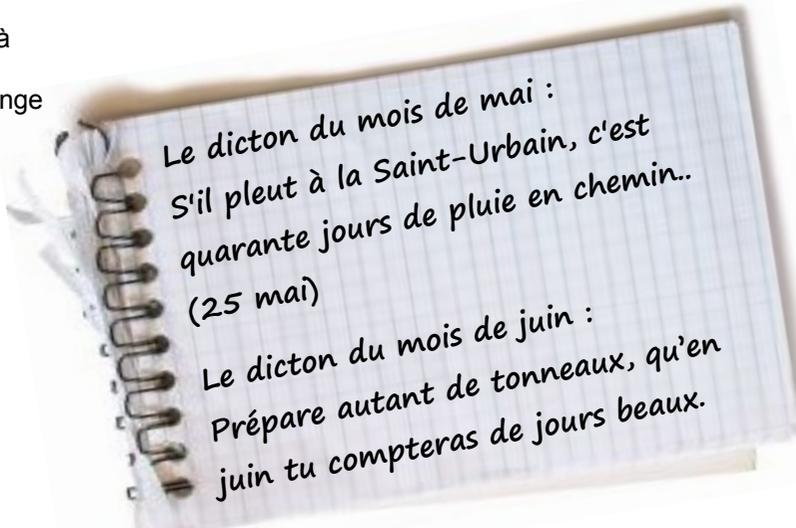
> État-civil

Naissances

22/03 **Jeanne, Marie, Lucie LECAS**, 70, route de la gare.
 26/03 **Anna GOACHET**, Bodévintin.
 31/03 **Chloé CORNER**, 29, route d'Irvillac.

Décès

13/02 : **Pierre BACHELOT**, 75 ans, 5 hameau du Glugeau.
 16/03 **Bernadette LE GUEN épouse MARTIN**, 55 ans, Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h.
 29/03 **Pierre MORVAN**, 76 ans, Bodévintin.
 07/04 **Alain GUILLERM**, 51 ans, 6, place de l'église.



> Jeux

Sudoku

7			4					1
		5		1	6	7		3
	1	2				5		
3		9	1		8			6
2			7	9				5
		8						7
8		1	3	7				
6		3		4				
					2		1	

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

Dans cette grille, 27 noms de département de France sont cachés. Il faut les retrouver. Ce travail terminé, il reste 9 lettres isolées. En les assemblant correctement on trouve un mot utilisé pour définir un véhicule à l'arrêt.

V	I	E	N	N	E	V	E	N	D	E	E
A	R	D	E	N	N	E	S	V	A	R	E
U	C	R	E	U	S	E	D	O	U	B	S
C	O	R	R	E	Z	E	L	O	I	R	E
L	T	H	A	U	T	-	R	H	I	N	A
U	E	O	V	O	S	G	E	S	N	N	I
S	-	N	E	I	N	D	R	E	O	I	N
E	D	E	Y	S	G	I	R	O	N	D	E
A	'	U	R	E	E	M	A	N	C	H	E
U	O	R	O	A	R	L	O	Z	E	R	E
B	R	E	N	T	S	O	M	M	E	S	T
E	S	S	O	N	N	E	M	A	R	N	E

Le mot qu'il faut trouvé est : **stationne**

Vienne 86
 Corrèze 19
 Côte-d'Or 21
 Rhône 69
 Haut-Rhin 68
 Loire 42
 Ardennes 8
 Var 83
 Vendée 85
 Vaucluse
 Doubs 25
 Aube 10
 Essonne 91
 Eure 27
 Creuse 23
 Aveyron 12
 Gers 32
 Vosges 88
 Oise 60
 Indre 36
 Gironde 33
 Ain 01
 Manche 50
 Lozère 48
 Somme 80
 Marne 51

3	8	2	4	6	7	5	1	9
5	6	4	8	0	1	3	7	2
1	0	1	3	5	2	4	6	8
6	2	8	5	1	6	7	3	4
4	1	5	2	1	3	8	0	6
6	3	0	4	8	2	5	1	9
8	4	0	3	0	4	2	5	1
2	3	0	1	8	5	6	4	7
1	3	0	4	8	5	6	4	7

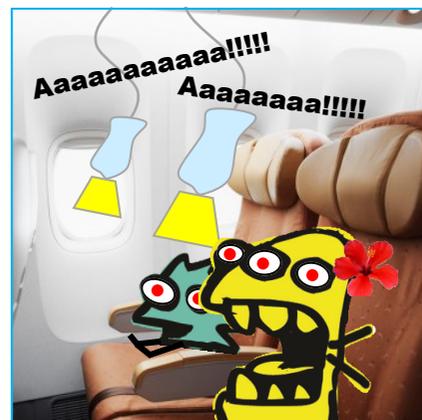
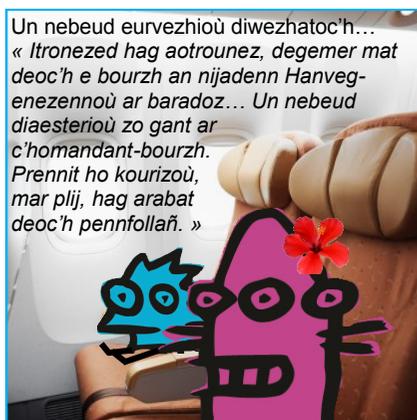
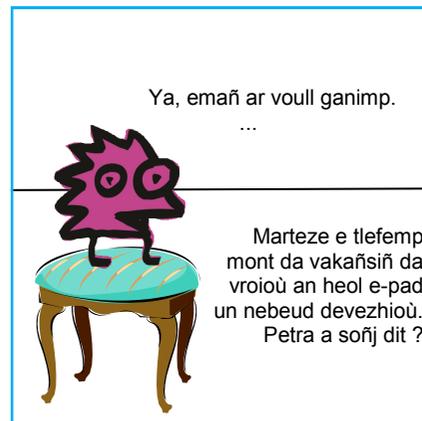
Solution des jeux :

> Agenda

Mai-juin 2013

- 1^{er} mai - Débal'Hanvec de Dimerc'her
- 5 mai - Trail de la forêt du Cranou
- 12 mai - Sortie Local Jeunes « Accrobranches »
- 18, 19 et 20 mai - Défilé de véhicules anciens
- 25 et 26 mai - Manche 3 du Championnat de France 1/5 piste
- 1^{er} juin - Audition de piano de Dimerc'her
- 1^{er} et 2 juin - Tournoi de football U17 et séniors ES Cranou aux stades de Hanvec
- 2 juin - Kermesse de l'APEL Ecole Sainte Jeanne d'Arc
- 8 juin - Gala de danse de Dimerc'her
- 15 et 16 juin - Tournoi de football U11, U13 et U15 ES Cranou aux stades de Hanvec
- 16 juin - Opération Bienvenue dans mon jardin Hanvec 21
- 22 juin - Fête de l'école publique Per Jakez Hélias
- 29 juin - Saut à l'élastique, site de Bel air
- 1^{er} juillet - Collecte de sang au Faou de 8h30 à 12h30 dans les locaux de la CCAM

Fridu et Gwen



Da vezañ kendalchet...

Gwall hir e kavan ar goañv, Fridu... = Je trouve l'hiver vraiment long Fridu... // Me ivez, Gwen. Ne ouien ket c'hoazh e oa danvez un arzour donezonet ennon : gwella se evidomp ! = Moi aussi Gwen. Heureusement que j'ai découvert mon talent artistique : ça nous occupe ! // Ya, emañ ar voull ganimp. Marteze e tlefemp mont da vakañsiñ da vroioù an heol e-pad un nebeud devezhioù. Petra a soñj dit ? = Oui, c'est une chance. On devrait peut-être partir quelques jours au soleil. Qu'en penses-tu ? // Ur soñj dreist eo ! Gra da valizennoù, Gwen !!!! = C'est une idée de génie ! Fais tes valises Gwen !!!! // Un nebeud eurvezhioù diwezhatoc'h... = Quelques heures plus tard... // « Itronezed hag aotrounez, degemer mat deoc'h e bourzh an nijadenn Hanveg-enezennoù ar baradoz... Un nebeud diaesterioù zo gant ar c'homandant-bourzh. Prennit ho kourizoù, mar plij, hag arabat deoc'h pennfollañ. » = « Mesdames et Messieurs, bienvenue à bord du vol Hanvec-iles paradisiaques... Le commandant de bord rencontre quelques difficultés. Merci d'attacher vos ceintures et de ne pas paniquer. » // da vezañ kendalchet... = À suivre... Traduction : Office public de la langue bretonne - Ofis publik ar Brezhoneg